



Quel recours contre un travailleur au noir hors de france ?

Par isayon, le 06/04/2008 à 01:25

Bonjour,

Je suis gérant d'une entreprise française (EURL) proposant du service en ligne. Je trouve principalement mes clients via les régies publicitaires telles que Google adwords.

Depuis quelques jours, sur mes deux principales régies, un particulier belge propose le même service que moi (exactement le même, il a même copié une partie de mon site) et ce 2 fois moins cher que ma société (évidemment, c'est un particulier, il ne paie pas de charges !)

Quels recours ai-je pour lui faire cesser cette activité le plus rapidement possible ?

Pour moi c'est une catastrophe financière, depuis 5 jours qu'il est là, j'enregistre 70% de baisse sur mon chiffre d'affaire qui était jusque là stable depuis 2 mois. Et je me retrouve même dans le rouge aujourd'hui.

Son arrivée n'est évidemment pas étrangère à la baisse de mon chiffre.

Je ne suis pas contre la concurrence, loin de là, mais cet individu empiète clairement sur un certain nombre de mes droits.

De plus, il continue malgré le fait que je l'ai informé du tort qu'il causait à ma société avec une jolie réponse du type "Pas de chance mon gars, j'm'en fou de ta boîte".

Sachant qu'une dénonciation aux services fiscaux belges de la part d'une entreprise française ne mènera probablement nul part et que les enquêtes prennent de toute façon des mois...que puis-je faire contre ce genre de pratique, qui sera rapidement mortelle pour mon entreprise, mon crédit...et à terme pour moi...?

Merci d'avance de votre réponse,

Jeremy